Archives départementales des Ardennes

Mois de Germinal

L'an Mil huit cent vingt deux le dix neuf du Mois de Germinal a huit heures du soir

Devant Nous Jean Baptiste Maxime officier de

Maroilles, commune canton de Maubeuge Département du Nord, soussigné

Gerard Sarazin né a Montigny le dix

sept du Mois de Mai mil sept cent soixante huit, fils Mineur de Thomas Sarazin, ci devant

Maroilles, demeurant a Maroilles, & de Marie Jacquemart sa Mere, demeurante a Montigny, ci devant

Maroilles, Et Demoiselle Marie Françoise Cunin, Née a Maroilles le douze Messidor an huit

de la République, fille Majeure de defunt Joseph Cunin, vivant en dit Maroilles le vingt

deux Mars, l'an Mil huit cent quatorze, & de Marie Dorothée Hapé veuve dudit Cunin

demeurante en dit Maroilles, qui ont le Mari en Legitimes Mariage ci presents &

consentants, lesquelles Nous ont requis de procéder a la celebration du Mariage projetté entre

eux, & dont les publications ont été faites devant la principale porte entrée de notre Maison commune,

les premiers le premier dimanche du Mois de Juin, & les deuxieme, troisieme, et dernier

dimanches suivant, du même Mois, a l'heure de Midi, aucune opposition ou de Mariage

ne Nous ayant été signifiée, ayant donné a leur requisition, lecture des articles

les quels ci dessus Mentionnés du Chapitre Six, du Titre du Code Civil, Intitulé, du Mariage, avons

demandé aux futurs Epoux, & aux futures Epouses, s'ils voulaient se prendre pour Mari & pour femme

chacun d'eux ayant repondu Separement & affirmativement, Déclarons au Nom de la loi, que Gerard

Sarazin & Marie Françoise Cunin, sont unis pour le Mariage, de quoi avons dressé acte en

Presence de Jean François Nicolas Poivret, agé de trente deux ans, Cultivateur, Voisin des futurs Epoux,

& Jean Nicolas Lavert, agé de vingt six ans, Journalier, Voisin des futurs, tous deux demeurant en

dit Maroilles; François Hubert Japé, agé de trente huit ans, Propriétaire, & Pierre Japé

agé de cinquante trois ans, Cultivateur, tous deux oncles Maternels aux futures. Par quels

après qu'il leur en a été donné lecture, ont signé avec Nous, excepté le futur & la

future, pour ce que le pere & la Mere, d'icelui, & la Mere de la future, qui sont décédés

Ne savoir signer

Gerard

Poivret

Lavert

Japé

François Hubert Japé

J. M. Geoffroy